

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT

DES CÔTES D'ARMOR

**EXTRAIT DU****DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****DE LA COMMUNE DE LANRIVAIN****Séance du 19 octobre 2022**

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents Au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
11	11	10

Date de la convocation
11 octobre 2022

Date d'affichage
21 octobre 2022

Objet de la délibération :

**Tarifs 2023 de l'assainissement**

Monsieur le Maire rappelle que la dernière revalorisation de la taxe d'assainissement date de 2021 et avait été de 0,5 %. Actuellement le m3 d'eau consommé est facturé 1,105 € pour sa partie assainissement et l'abonnement annuel dû pour chaque habitation raccordée est de 108,46 €.

Une augmentation en lien avec l'évolution des prix à la consommation 2020-2021 (+1,60 %) modifierait les tarifs comme suivent :

- 1,122 € par m3 consommé
- 110,195 € pour l'abonnement annuel.

Acte rendu exécutoire après réception en Préfecture et publication ou notification le

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- décide d'augmenter le montant de la surtaxe assainissement de 1,60 % ;
- arrête le tarif de cette surtaxe à 1,122 € par m3 consommé et l'abonnement annuel à 110,195 € pour l'année 2023..

Fait et délibéré à LANRIVAIN le 19 octobre 2022.

Pour extrait conforme,
<b>Le Maire, Philippe LE JONCOUR</b>